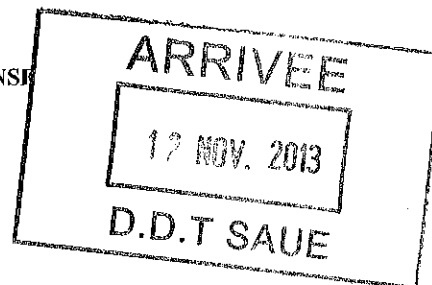




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 06 NOV. 2013

N° 632/DEF/EMSD Metz/DMS/BSI/SSE

Commandement de la
région Terre Nord-Est,
commandement des
forces françaises et de
l'élément civil stationnés
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Lierville et Saint-Maur (60) – PLU.

RÉFÉRENCES : Deux lettres des 23 et 25 octobre 2013.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Saint-Maur et Lierville les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration de leur plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de l'élaboration de ces documents d'urbanisme, ni recevoir les projets arrêtés, pour avis.

Par ordre,
le lieutenant-colonel Emmanuel KAMMACHER
chef de la division métiers du soutien

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil

